

Chapitre 13

QCM

- 1. C.** Seules deux méthodes sont autorisées : le CMUP et le FIFO. Le LIFO est interdit.
- 2. C.** Il y a sous-activité lorsque la production est inférieure à la capacité normale de production.
- 3. A.** Il faut comparer la valeur comptable à la valeur vénale.
- 4. B.** La dépréciation est une perte de valeur, c'est donc une charge.
- 5. C.** Les quotas sont assimilés à des matières premières même s'ils n'ont pas de substance physique. Ils sont donc considérés comme consommés au fur et à mesure des émissions de CO₂. Ce sont des stocks de matières premières de nature « administrative ».
- 6. A. ET C.** Ils sont enregistrés en actif. Les quotas de CO₂ sont considérés comme une matière première de nature administrative. Ils sont comptabilisés en stocks à leur coût d'acquisition qui peut être nul s'il s'agit de quotas alloués gratuitement.
- 7. A. B. ET C.** Il existe deux modèles (modèle de production) et le modèle de négoce. Les approches sont plus économiques du traitement des quotas de CO₂ dans un paysage où l'allocation des quotas est en réduction. Les entreprises peuvent utiliser les deux modèles de comptabilisation selon leur intention de gestion.
- 8. A. ET B.** Avec le modèle négoce, les quotas sont acquis pour être revendus avec une plus-value. Les quotas acquis s'analysent comme des « stocks de marchandises » dont le but est d'être revendus. En conséquence, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et évalués à la clôture selon les mêmes principes que ceux applicables à un stock de marchandises.
- 9. A. B. ET C.** Les personnes qui ont une obligation d'économie d'énergie dont elles peuvent se libérer :
 - soit en réalisant, directement ou indirectement, des actions d'économie d'énergie permettant l'obtention des certificats d'économie d'énergie ;
 - soit en acquérant des certificats d'économie d'énergie.

Les certificats d'économie d'énergie étant un élément dont le coût d'obtention ou d'acquisition est directement lié à l'activité de vente d'énergie, ils constituent une fourniture de nature administrative et sont comptabilisés dans des comptes de stocks.

Les certificats d'économie d'énergie peuvent être détenus pour se conformer aux exigences de la réglementation relative aux économies d'énergie (modèle économique « économies d'énergie »). Les certificats d'économie d'énergie peuvent être détenus à des fins de négoce (modèle économique « négoce »). Les stocks sont évalués à leurs coûts de production ou d'acquisition.

CORRIGÉ

10. A. ET C. On débite le compte 6718 « Autres charges exceptionnelles » et on crédite le compte 791 « Transfert de charges ». Et l'entreprise bénéficiant d'une assurance, on débite le compte 512 « Banque » et on crédite le compte 791 « Transfert de charges ».

11. C. Quel est le montant des stocks en CMUP le 31/12/N ?

Le stock initial est de $200 \times 60 = 12\ 000$.

Le coût de production des **produits fabriqués** est de $2\ 000 \times 70 = 140\ 000$.

Le CMUP est de $(12\ 000 + 140\ 000) / 2\ 200 = 69,091$.

12. B. Le stock final 69,01 est à l'actif du bilan au 31/12/N.

Le SF est de $50 \times 69,01 = 3\ 454,55$.

Et le coût de production des **produits vendus** est de $2\ 150 \times 69,01 = 148\ 545,45$.

	Qté	PU	Total		Qté	PU	Total
Stock initial	200	60	12 000	Stock final	50	69,01	3 454,55
Coût de production des produits fabriqués	2 000	70	140 000	Coût de production des produits vendus	2 150	69,01	148 545,45
Total	2 200	69,01	152 000	Total	2 200	69,01	152 000

13. C. La variation de stock est au compte de résultat. La variation de stock est $69,01 - 60 = 9,01$.

14. A. On ne prend pas en compte les frais administratifs, et on peut ne pas prendre les intérêts des capitaux empruntés. Le montant des stocks sera 102 200. Si on prend les intérêts des capitaux empruntés, cela sera 108 200.

15. A. L'écriture des frais financiers, s'ils sont compris dans les stocks, à enregistrer est la suivante :

608	Frais accessoires (de production)	6 000	
796	Transferts de charges financières		6 000
	Charges financières intégrées dans le coût de production		

Exercices

1. Dépréciation du stock - Entreprise Mall

1. Quelle est la valeur du stock de manteaux à l'inventaire N ? Faut-il enregistrer une dépréciation ?

Les stocks ont été évalués et apparaissent au bilan d'ouverture pour leur valeur à la clôture de l'exercice précédent. Lors de la clôture de l'exercice en cours, l'entreprise doit comparer la valeur nette comptable à la valeur vénale. Si la VNC est supérieure à la valeur vénale (ici le prix de vente potentiel), la valeur du stock doit être dépréciée.

Les manteaux doivent être estimés à la valeur de revente diminuée des coûts de commercialisation. Pour les manteaux mode, cette valeur s'élève à 85 € ($100 \times 85\%$), mais il faudra sans doute les solder fortement car ils sont démodés. En revanche, les manteaux classiques valent 102 € ($120 \times 85\%$).

La valeur totale du stock est donc : 8 500 (100×85) pour les manteaux mode et 5 100 (50×102) pour les manteaux classiques, soit un total de 13 600 € pour le stock.

On compare la VNC du stock avec la valeur vénale, si la VNC est supérieure à la valeur vénale on doit déprécier.

Référence	VNC	Valeur vénale	Dépréciation
Manteau mode	$100 \times 90 = 9\,000$ €	$100 \times 85 = 8\,500$ €	Oui, 500 €
Manteau classique	$50 \times 80 = 4\,000$ €	$50 \times 102 = 5\,100$ €	Non

L'enregistrement comptable relatif à la dépréciation est le suivant :

31/12/N			
6817	395	Dotation aux dépréciations des actifs circulants Dépréciations des stocks de produits Dépréciation des manteaux mode	500 500

2. Quel ajustement extracomptable devez-vous opérer pour cette dépréciation ?

La dotation aux dépréciations inclut des frais qui n'ont pas encore été engagés ; à ce titre, elle n'est pas déductible fiscalement. Il faut donc procéder à une réintégration au résultat d'un montant de 500 € pour le calcul de l'IS.

CORRIGÉ

3. Supposons qu'en N+1, l'entreprise Mall envisage de vendre ses manteaux à l'export grâce à un nouvel agent, sur un marché moins sensible à la mode, pour le prix normal de 150 €. Que devez-vous enregistrer ?

L'entreprise pense avoir un débouché pour les manteaux mode lui permettant de les écouler au prix de 150 € ; dans ce cas, la valeur vénale unitaire s'élève à 127,50 € ($150 \times 85\%$). Cette valeur est supérieure à la valeur initiale, évaluée sur la base du coût de revient de production ; la dépréciation n'étant plus justifiée, il faut la reprendre selon le schéma suivant :

		31/12/N+1		
395	7817	Dépréciations des stocks de produits Reprise sur dépréciations des actifs circulants Reprise de la dépréciation	500	500

2. Méthode d'évaluation du stock – Société Youl

Les exercices portant sur les stocks paraissent souvent fastidieux : il faut faire de multiples calculs en évitant les grosses erreurs. Vérifiez toujours les ordres de grandeur des résultats obtenus et n'oubliez pas que la valorisation des stocks a un impact sur le résultat.

1. Calculez la valeur du stock final au 31/03/N selon la méthode du coût moyen pondéré en fin de période.

Entrées			Sorties		
SI 01/01/N	100 × 30	3 000			
15/01/N	50 × 28	1 400			
			20/01/N	50 × 28,5	1 425
			31/01/N	70 × 28,5	1 995
15/02/N	100 × 27	2 700			
			28/02/N	130 × 28,5	3 705
15/03/N	50 × 29	1 450			
Total	300 × 28,5	8 550		250 × 28,5	7 125
SF 31/03/N	50 × 28,5	1 425			

2. Calculez la valeur du stock final au 31/03/N selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Stock final au 31/03/N selon la méthode PEPS (FIFO)

Entrées			Sorties		
SI 01/01/N	100 × 30	3 000			
15/01/N	50 × 28	1 400			
			20/01/N	50 × 30	1 500
			31/01/N	50 × 30 + 20 × 28	2 060
15/02/N	100 × 27	2 700			
			28/02/N	30 × 28 + 100 × 27	3 540
15/03/N	50 × 29	1 450			
SF 31/03/N	50 × 29	1 450			

CORRIGÉ

Pour remplir ce tableau, il faut cette fois travailler horizontalement en veillant à prendre en compte pour chaque sortie le prix d'entrée de la quantité correspondante ; pour le stock final, on constate le prix payé pour la quantité restante. Ici ce sont les 50 produits achetés le 15/03/N.

3. La société Youl peut-elle chaque année modifier sa méthode de valorisation des stocks ?

Un changement de méthode constitue une exception au principe de permanence des méthodes. Ce changement est possible s'il conduit à une meilleure information financière. Il est irréversible. Tout changement de méthode doit être détaillé et justifiée en annexe. Il est donc impossible de changer chaque année la méthode de validation.

3. Quotas d'émission de CO₂ – Entreprise Ghiar

1. Enregistrez les écritures relatives aux certificats pour l'exercice N pour l'attribution gratuite des droits, l'acquisition des droits et la cession des droits.

L'attribution gratuite de droits ne donne lieu à aucune écriture car aucun passif n'en est issu. Ces droits sont néanmoins suivis hors bilan, dans une comptabilité matières, afin de calculer et d'évaluer le stock de droits. En revanche, l'acquisition est une charge de matières premières administratives.

La cession est enregistrée comme un produit. L'obligation d'émission réelle n'est enregistrée comme une dette de quotas envers l'État que si les droits détenus en portefeuille sont insuffisants au regard de l'obligation. Dans le cas présent, ce n'est pas le cas car l'entreprise détient 230 droits pour une obligation de 220. On ne procède donc à aucun enregistrement.

Si l'obligation avait été supérieure à 230 droits, l'entreprise aurait enregistré une dette en compte 449 pour l'écart entre l'obligation et les 230 droits.

		25/03/N			
601		Matières premières administratives	750		
	512	Banque			750
		Acquisition de 50 droits			
		31/10/N			
		Matières premières administratives	360		
512	707	Vente de quotas			360
		Cession de 20 droits			

2. Enregistrez les écritures d'inventaire au 31/12/N, sachant que l'entreprise utilise la méthode FIFO pour cette catégorie de matières.

Pour l'inventaire, on constate un stock de 10 droits (200 + 50 – 20 – 220), qui doivent être valorisés selon la méthode choisie par l'entreprise, ici FIFO.

CORRIGÉ

Les 10 droits résultent de l'achat du 25/03/N à 15 € l'unité. On enregistre donc un stock au débit du compte 321 matières consommables et au crédit du compte 6031 variation de stocks pour une valeur de 150 €.

		31/12/N			
321				150	
	6031	Matières consommables – quotas			150
		Variation de stocks de matières premières			
		Enregistrement du stock final			

3. Si au 31 décembre N le certificat se négocie à 13 € sur le marché, une dépréciation serait-elle nécessaire selon vous ?

La valeur vénale des droits se situe à 13 €, on devrait donc enregistrer une dépréciation de 20 € (10×2) pour prendre en compte le prix de marché. Si l'entreprise revend les droits en N+1, elle reprendra cette dépréciation en enregistrant une plus ou moins-value sur cession.